



Bonjour,

L'Agence du revenu du Canada (ARC) travaille très fort pour améliorer ses services afin qu'il soit plus simple et rapide pour vous de respecter vos obligations fiscales, en plus de faire des économies de temps et d'argent. En 2014, l'ARC a lancé le programme du Service des agents de liaison (Service AL) qui vous offre, en personne, le soutien, l'orientation et les renseignements dont vous avez besoin pour comprendre et naviguer le régime fiscal et éviter les erreurs courantes en matière d'impôt.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) offre un service gratuit d'agents de liaison aux **propriétaires de petites entreprises et aux travailleurs indépendants**, afin de les aider à comprendre leurs obligations fiscales. Ces services gratuits comprennent des séminaires personnalisés. Durant la session nous expliquer les erreurs courantes en matière d'impôt, les concepts généraux de la tenue de livres (revenus et dépenses admissibles), et comment utiliser les points de référence financiers pour vos industries respectives, et de donner de l'information sur les services de l'ARC.

Pour en savoir plus sur le service d'agents de liaison, visitez <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/aide-fiscale-petite-entreprise.html>